



## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 19 janvier 2010 à 19 h, le règlement suivant :

- Règlement 01-275-52 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) dont l'objet principal est modifier les exigences de zonage relatives à l'apparence des maisons de vétérans.

Le 17 février 2010, le certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal a été délivré et le règlement est donc en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus au Bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 5600, rue Hochelaga, rez-de-chaussée, durant les heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À MONTRÉAL, CE 2<sup>E</sup> JOUR DE MARS 2010**

**M<sup>e</sup> Julie Doyon**  
**Secrétaire d'arrondissement**